



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 31 janvier 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (17) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (1) : BODOT Bernard a donné procuration à HOLLEMAN Arnold

Absents excusés (1) : MESSINA Nathalie

Secrétaire de séance : BONNIEL Aude

2024-1-1

REVISION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX
(abroge et remplace la délibération n° 2018-4-6 en date du 25/06/2018)

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2018-4-6 en date du 25/06/2018 fixant les tarifs des services municipaux
Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs municipaux

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Article 1 : FIXE les nouveaux tarifs des services municipaux tels que décrits ci-dessous :

1. CONCESSIONS CIMETIERE

Concessions	Tarifs
Caveau traditionnel (1,20 x3 m ²)	300 € (durée 30 ans)
Caveau double (2 x 3 m ²)	400 € (durée 30 ans)
Tombe (2 m ²)	200 € (durée 30 ans) 100 € (durée 10 ans)
Cavurne	550 € (prix coûtant du préfabriqué) 100 € (durée 30 ans) 60 € (durée 10 ans)
Tomburne	100 € (durée 30 ans) 60 € (durée 10 ans)
Urne (colombarium)	200 € (durée 30 ans) 100 € (durée 10 ans)

2. LOCATION TABLES ET CHAISES

MATÉRIELS	Tarifs	Caution
Tables	4 €	100 €
Chaises	1 €	

3. LOCATION SALLE POLYVALENTE

SALLE	Tarifs	Caution
Larrassiens	350 €	2 chèques de caution (500 € et 500 €)
Extérieurs	500 €	
Associations communales	150 € (1 location par an*)	
Agents communaux	150 € (1 location par an*)	

*Au-delà, les tarifs appliqués seront de 350 € (tarif larrassien).

4. PHOTOCOPIES

PHOTOCOPIES	Tarifs
A4 noir & blanc	0,20 €
A3 noir & blanc	0,50 €
A4 couleur	0,50 €
A3 couleur	1 €

Article 2 : DIT que ces tarifs entrent en vigueur à compter du 12/02/2024 et pour **tous** les contrats de location qui ne sont pas encore signés ou conclus à la date de la **présente** délibération.

Article 3 : PRECISE que ces tarifs sont applicables tant qu'ils ne sont pas modifiés **par** une nouvelle délibération

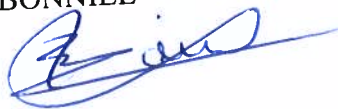
Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer l'ensemble des contrats, documents ou actes découlant de la présente délibération.

Pour : 18
Contre : --
Abstention : --

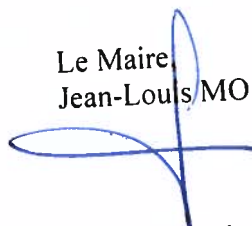
Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Aude BONNIEL



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérécourse » accessible depuis le site www.telerecours.fr.